

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 NOVEMBRE 2016

Date de convocation	28/10/2016
Date d'affichage	05/11/2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE QUATRE NOVEMBRE à 20 heures 30

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

- ☞ Présents : tous les conseillers sauf,
- ☞ Absents excusés : MM. Laurent JOST, Maurice GRACIANI, Gérard SERRIERE,
Mmes M-Christine CHAFFOTTE, Christine BAUMANN, Laetitia MAUCOURT
- ☞ Excusés : M. Régis CHATEL représenté par M. Jean-Pierre LATZER
Mme Marie VIRION représentée par M. René ACREMENT

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	11	2	13

SECRETAIRE : Mme Arlette GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09/09/2016 a été adopté à l'unanimité

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE

REPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES A LA SALLE DES FETES ET REALISATION DE SON ACCESSIBILITE

REPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES A L'ECOLE MATERNELLE ET ISOLATION THERMIQUE DU BATIMENT

Le Maire rappelle les 2 projets nécessitant l'intervention d'un architecte :

Remplacement des fenêtres et portes à la salle des fêtes et réalisation de son accessibilité et remplacement des fenêtres et portes à l'école maternelle et isolation thermique du bâtiment.

Le Conseil Municipal accepte la mission de maîtrise d'œuvre correspondant aux projets de remplacement des fenêtres et portes à la salle des fêtes et réalisation de son accessibilité et remplacement des fenêtres et portes à l'école maternelle et isolation thermique du bâtiment à réaliser par le cabinet d'architecture «a.com'architectes » pour un montant de 47 100 € HT.

REPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES A L'ECOLE MATERNELLE ET ISOLATION THERMIQUE DU BATIMENT

DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Maire expose de la nécessité de remplacer les fenêtres et portes à l'école maternelle et d'effectuer l'isolation thermique du bâtiment afin de réaliser des économies d'énergie importantes.

Il précise que ce projet peut bénéficier d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programme 2017.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD sur le remplacement des fenêtres et portes à l'école maternelle et la réalisation de l'isolation thermique du bâtiment pour un montant de **210 000 € HT**
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- s'engage à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention,

- s'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés
- atteste que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

REPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES A LA SALLE DES FETES ET REALISATION DE SON ACCESSIBILITE
DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Maire expose de la nécessité de remplacer les fenêtres et portes de la salle des fêtes et de réaliser son accessibilité afin de réaliser des économies d'énergie importantes.

Il précise que ce projet peut bénéficier d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programme 2017.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** sur le remplacement des fenêtres et portes de la salle des fêtes et la réalisation de son accessibilité pour un montant de **282 000 € HT**
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- s'engage à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention,
- s'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés
- atteste que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS A L'ECOLE PRIMAIRE
DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Maire expose que pour assurer la sécurité des classes installées au premier étage de l'école primaire, il est nécessaire d'installer un escalier hélicoïdal de secours extérieur pour un montant de 11 830 € HT. Il précise que cette acquisition peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programme 2017.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord sur l'acquisition d'un escalier hélicoïdal de secours extérieur à l'école élémentaire d'un montant de 11 830 € HT.
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- s'engage à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention,
- s'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés
- atteste que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

REPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES A LA SALLE DES FETES ET REALISATION DE SON ACCESSIBILITE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Maire expose de la nécessité de remplacer les fenêtres et portes de la salle des fêtes et de réaliser son accessibilité afin de réaliser des économies d'énergie importantes.

Il précise que ce projet peut bénéficier d'une aide financière au titre des Contrats Territoires solidaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur le remplacement des fenêtres et portes de la salle des fêtes et la réalisation de son accessibilité pour un montant de **282 000 € HT**

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires Solidaires.

S'ENGAGE à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention

S'ENGAGE à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés

ATTESTE que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

ACCESSIBILITE TROTTOIRS

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Maire expose de la nécessité de réaliser des travaux d'accessibilité des trottoirs (création d'un accès surbaissé en trottoir rue d'Harbouey, aménagement de trottoirs pour mise en conformité d'un arrêt de bus, création d'accès handicapés en trottoir rue des Pervenches) pour un montant de 25 964.50 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires solidaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur La réalisation des travaux d'accessibilité des trottoirs (création d'un accès surbaissé en trottoir rue d'Harbouey, aménagement de trottoirs pour mise en conformité d'un arrêt de bus, création d'accès handicapés en trottoir rue des Pervenches) pour un montant de 25 964.50 € HT.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires Solidaires.

S'ENGAGE à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention

S'ENGAGE à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés

ATTESTE que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Maire expose de la nécessité de remplacer les appareils actuels d'éclairage public (tubes néon + vapeur mercure) par des luminaires LED afin de réaliser des économies d'énergie importantes.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien aux communes fragiles dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur le remplacement des appareils actuels d'éclairage public (tubes néon + vapeur mercure) par des luminaires LED pour un montant de **34 783 € HT**

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien aux communes fragiles dans le cadre des contrats Territoires Solidaires.

DEMANDE à mobiliser l'aide financière annuelle, soit 5000 €.

S'ENGAGE à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention

S'ENGAGE à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés

ATTESTE que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Régis CHATEL pour faire partie de la commission des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Régis CHATEL en tant que membre de la commission des travaux.

CAISSE DES ECOLES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En raison de la fermeture de l'école de VAL-ET-CHATILLON, les élèves des communes de VAL-ET-CHATILLON et SAINT-SAUVEUR sont accueillis à l'école de CIREY-SUR-VEZOUZE depuis la rentrée de septembre 2016.

A cet effet, il y aurait lieu de modifier la composition du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles afin d'y intégrer un représentant de chaque commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE en tant que membre de la Caisse des Ecoles :

- Madame TALLOTTE Josiane, Maire de VAL-ET-CHATILLON ou son représentant
- Monsieur Philippe ARNOULD, Maire de SAINT-SAUVEUR ou son représentant

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AS 164

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la SARL BOUVERY COMBUSTIBLES qui souhaite acquérir une partie de la parcelle AS 164 jouxtant sa propriété pour les besoins de l'entreprise, sachant qu'il sera nécessaire de diviser la parcelle, les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AS 164 après réalisation de sa division par bornage.

FIXE le prix de cession à 15 € par mètre carré, hors frais d'actes et de taxes

AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir, pour la bonne réalisation de l'opération.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE : arrêté préfectoral du 11/03/2016

Un arrêté préfectoral du 11/03/2016 avisait la commune de Cirey-sur-Vezouze de biens présumés vacants et sans maîtres et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune.

Il s'agit d'un immeuble cadastré BP 23 qui n'a pas de propriétaire connu, n'est pas assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lequel depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée par un tiers.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître depuis la dernière mesure de publicité, en l'occurrence l'affichage en mairie, l'immeuble est présumé sans maître.

Le Préfet demande au conseil municipal de délibérer pour incorporer ce bien au domaine communal.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'incorporer au domaine communal le bien vacant et sans maître cadastré BP 23

BUDGET COMMUNAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Les charges patronales par la CNRACL ont été encaissées à 2 reprises, il y aurait lieu d'effectuer une décision budgétaire modificative pour annuler l'un des titres de recettes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

Art. 673 : 2000 €

Art.6633 : -2000 €

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A Mme NOEL Pierrette

Le Maire expose que Madame NOEL Pierrette est favorable de céder pour l'euro symbolique une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AN n° 213. Madame SABATER Anne, géomètre, a procédé à une division parcellaire validée par le service du cadastre. La parcelle AN n°213 est divisée en 2 parcelles cadastrées section AN n°375 et n°376. La parcelle cédée correspond à la section AN n°376.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle de terrain appartenant à Madame NOEL Pierrette cadastrée section AN n°376 d'une surface de 1 are 35

ACCEPTE le prix d'achat à un euro hors frais d'actes et de taxes.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir se rapportant à cette opération

La séance est levée à 21 heures 45

Le Maire,
René ACREMENT